

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



47092
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/STC/CS/20

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion africaine sur la stabilisation
des produits de base
Lagos - Nigéria, 30 juillet - 1 août 1962

PROBLEMES DE LA STABILISATION DES
COURS DES PRODUITS AGRICOLES
(Communication du Gouvernement
de la Côte-d'Ivoire)

Note du secrétariat

Cette communication est présentée en réponse à une note du Secrétaire exécutif invitant les gouvernements participants à soumettre des mémoires sur les sujets figurant à l'ordre du jour provisoire.

PROBLEMES DE LA STABILISATION DES COURS
DES PRODUITS AGRICOLES EN COTE-D'IVOIRE

I - L'ECONOMIE IVOIRIENNE

PREDOMINANCE DES ACTIVITES AGRICOLES

Pays d'Afrique tropicale, la Côte-d'Ivoire est à vocation essentiellement agricole, et malgré l'essor de sa jeune industrie, son économie externe est encore basée sur l'exportation des grands produits tropicaux: café - cacao - banane - bois - palmistes qui représentent en valeur 94 % de son commerce.

Les activités agricoles intéressent 95 % de la population et la part de revenu agricole y compris les activités annexes de l'agriculture (usines pour le conditionnement du café - torréfaction - industrie des conserves: ananas - jus de fruit - manufacture de tabac etc...) par rapport au revenu global dépasse 70 %

Facteur essentiel de l'activité de la population et de la formation du revenu, l'agriculture est de plus l'un des facteurs dominant des recettes budgétaires.

L'expansion de l'économie de la Côte-d'Ivoire a été spectaculaire au cours de ces dernières années. Sous l'influence d'une conjoncture favorable de l'économie mondiale et grâce à des investissements qui ont permis à la fois l'amélioration de l'infrastructure économique (voies de communication - installations portuaires...) et la modernisation des structures agricoles.

En dix ans les exportations ont progressé suivant les pourcentages suivants:

- 600 % pour les bois
- 400 % pour la banane
- 350 % pour le café
- 100 % pour les palmistes
- 25 % pour le cacao.

Cet essor spectaculaire de la production et des exportations des produits agricoles a influencé favorablement le développement des échanges intérieurs, la commercialisation et la consommation des produits, et en définitive s'est traduit par une augmentation des revenus de la population. Les importations de biens d'équipement ont suivi le rythme d'accroissement des exportations. La demande de biens de consommation s'est considérablement accrue.

A l'intérieur du pays, des industries de transformation de produits agricoles se sont montées (usines de torréfaction du café - conserveries d'ananas - manufactures de tabac - usines de tissage du coton...).

Cet essor donne pourtant des signes d'essoufflement.

En effet, ce développement de l'économie agricole et des industries annexes de transformation, ce progrès social, sont gravement menacés par l'instabilité des cours des produits tropicaux sur le marché mondial des matières premières.

La période 1950 - 1957 fut une période faste pour les pays fournisseurs en produits exotiques; la reconstruction du monde après les ruines de la dernière guerre, l'absence de stocks, l'accroissement du pouvoir d'achat des pays occidentaux avaient été des facteurs de relance économique. La demande en produits dépassait alors l'offre et une hausse des prix encourageait la production.

Mais depuis quelques années le mouvement contraire s'est accentué, la demande s'est résorbée par suite de la saturation du marché, les prix ont baissé progressivement.

Si l'activité économique de la Côte-d'Ivoire s'est maintenue sur sa lancée peut-on dire, la répercussion de la baisse des prix ne s'étant pas fait sentir immédiatement, la stagnation économique menace pourtant.

En effet jusqu'à présent l'accroissement de la production a absorbé la moins value due à la diminution des cours. Le revenu du producteur est donc sensiblement resté le même. Mais le renversement de la conjoncture a eu un effet irréversible sur le pouvoir d'achat. L'accroissement des recettes de ces dernières années ne compense pas toujours la montée continue des prix des biens d'équipement importés.

En prenant pour base l'indice des prix de la zone Franc, soit 100 en 1949, le barème des prix atteint l'indice 180 en 1958, soit 80 % d'augmentation. Or pendant cette même période les prix des produits africains ont suivi une forte diminution.

Le café en est le plus probant exemple.

Le café de la Côte-d'Ivoire a été coté en 1954 à New York entre 44½ cents et 62 cents, cours le plus élevé obtenu, pour retomber en 1958 à 38 cents 5/8, et 16 cents 5/8 en 1960, cours le plus bas.

Corrélativement la production montait de 60.000 tonnes à 185.000 tonnes pour la campagne 1960-1961.

L'écart de 3,5 % environ des cours entre 1954 et 1960 était donc à peu près absorbé par la progression de 3 % environ de la production.

La répercussion sur les prix intérieurs a été la suivante, le prix du kilo de café nu bascule Abidjan était coté à 159 francs CFA en 1954 - plus haut cours, pour tomber à 103 francs en 1956, et 70 francs en 1961.

C'est pourquoi une politique de stabilisation des prix et des cours des matières premières est vitale pour les pays africains.

Les moyens d'action se situent sur un plan national et sur un plan international.

les prix moyens CAF à partir des cours réels pratiqués sur les principales places consommatrices, France, U.S.A., Hollande.

Le système instauré par les Caisses de stabilisation a le double avantage de sauvegarder la liberté commerciale de vente des exportateurs et, en même temps, de faire partager avec le secteur privé la responsabilité des interventions locales nécessaires. Le Comité de gestion fait appel aux représentants des différentes catégories professionnelles encourageant ainsi l'esprit de coopération entre l'administration et les professions.

Malgré leur influence certaine, les interventions intérieures des Caisses de stabilisation des prix du café et du cacao ne peuvent suffire à résoudre le problème mondial des cours du café et du cacao. Depuis la création des caisses de stabilisation, les prix de campagne garantis du café ont légèrement remonté, atteignant 120 frs en 1957/58. Mais la dépréciation des cours sur le marché mondial a entraîné depuis une diminution des prix de campagne garantis:

105 francs en 1959/1960

95 francs en 1960/1961

80 francs en 1961/1962

(32 cents $\frac{1}{2}$)

Pour le cacao, l'évolution s'est manifestée dans le même sens. Après une remontée des prix garantis - 95 francs en 1959/1960, un réajustement a dû être opéré en 1961/1962 où le prix garanti n'est plus que de 70 francs (28,4 cents).

En tout état de cause le système de compensation reste faillible, il repose uniquement sur le tarif préférentiel accordé par la France, c'est-à-dire sur le surpaiement du consommateur.

Seuls des accords internationaux peuvent remédier à la crise qui touche ces deux produits.

Comprenant l'interdépendance économique qui existe entre les pays producteurs, la Caisse de stabilisation des prix du café et du cacao est en liaison étroite avec les organismes de liaison des Etats producteurs, tel l'Organisation interafricaine du café, O.I.C., qui groupe les pays producteurs africains, tel le Comité directeur des pays producteurs de la zone Franc qui fixe les quotas d'exportation vers la France de chaque pays producteur et les prix minima de soutien. Ces pays ont signé un accord les engageant à coordonner leurs ventes et soutenir les prix fixés.

Pour les campagnes 1959/60 et 1960/61, le quota d'exportation sur la France avait été fixé à 92.000 tonnes pour la Côte-d'Ivoire.

Le prix de soutien qui était de 345 francs métré en 1959/60 a été ramené à 320 francs métré en 1960/61.

Intervention des fonds spécialisés

En dehors des apports financiers résultant de l'organisation des marchés, il faut souligner l'intervention des fonds spécialisés et notamment du fonds national de régularisation des cours des produits d'Outre-mer qui octroie des prêts aux caisses de stabilisation des états.

Lors de la dévaluation des prix du café en 1960/61, le fonds de régularisation a accordé un prêt de 1.250 millions à la caisse de stabilisation des prix du café en Côte-d'Ivoire pour lui permettre de maintenir le prix de campagne garanti aux producteurs.

La caisse de stabilisation du coton

Parmi les autres produits tropicaux ayant nécessité une intervention pour sauvegarder les prix figure le coton. Le coton est une culture neuve qui a besoin d'être encouragée et le problème du soutien des cours englobe celui de l'amélioration des méthodes culturales et de la lutte phytosanitaire.

La stabilisation des prix du coton a été étudiée et résolue à l'échelon interafricain par la création d'une caisse de stabilisation qui groupe cinq pays producteurs : le Mali, le Niger, la Haute-Volta, le Dahomey et la Côte-d'Ivoire.

Les prix d'intervention sont fixés annuellement par le Comité consultatif des fonds de soutien des textiles outre-mer.

La caisse de stabilisation inter-états du coton groupe des délégués de chacun des cinq gouvernements et les représentants des producteurs, des utilisateurs et exportateurs de ces états. Elle a pour tâche la régularisation des prix d'achat au producteur et la couverture des déficits éventuels des campagnes cotonnières. Elle met sur pied et exécute un programme d'actions directes en faveur du développement et de l'amélioration de la culture du coton (primes de culture - dépenses de recherches - encadrement agricole - lutte phytosanitaire etc...).

A partir des prix d'intervention fixés, les pays membres proposent un barème des prix à l'exportation tenant compte des particularités locales, barème qui est entériné par la caisse.

Chaque pays fixe ensuite le prix d'achat producteur.

Depuis plusieurs années les prix d'intervention sont demeurés stables, se situant autour de 150.000 frs CFA la tonne FOB Abidjan pour la variété Allen et 127.000 frs CFA la tonne FOB Abidjan pour la variété locale dite Mono. Les prix d'achat producteur sont maintenus à une moyenne de 31,30 francs pour le Mono et 34,80 francs pour l'Allen, ce dernier prix tenant compte d'une provision pour l'achat de matériel phytosanitaire.

La caisse de stabilisation inter-états ayant maintenu une stabilité des prix pour le coton, le progrès dans ce domaine de l'agriculture est avant tout recherché dans la productivité. Les hauts rendements de l'Allen, 1.000 à 1.200 kilos à l'hectare, soit un revenu de 38.000 francs à l'hectare, représentant la meilleure propagande pour le cultivateur

qui tire un revenu substantiel de sa plantation, alors que la variété cotière dite Mono ne lui laisse qu'un bénéfice de 4 à 5.000 francs. L'écoulement de la production de coton est d'ailleurs assuré sur le marché intérieur de Côte-d'Ivoire, les usines de tissage de Bouaké absorbent la totalité de la récolte (4.000 tonnes). Le développement de la capacité d'usinage de ces filatures nécessite un accroissement rapide de la production de l'Allen. Un programme mis à l'étude et soumis à la Caisse inter-états prévoit une production à venir de 50.000 tonnes fibres de variété Allen.

Les oléagineux

Pour les produits concrets - coprah - palmistes - huile de palme, la conjoncture du marché mondial est depuis longtemps défavorable et l'activité des échanges très réduite. Indépendamment de quelques fluctuations saisonnières les cours du palmiste et du coprah se sont dégradés progressivement. En 1959 le palmiste était coté 102 francs CAF, soit 51 francs CFA. Actuellement le prix CAF Marseille avoisine 66 francs soit 33 francs CFA, ce qui laisse seulement au producteur africain un revenu variant de 14 à 18 francs le kg suivant la région de brassage.

La création d'une Caisse de stabilisation des oléagineux a été envisagée en Côte-d'Ivoire mais elle se heurte présentement à une dépression trop accusée des cours qui poserait dès le départ un problème aigu de financement.

La solution ne peut-être trouvée pour le moment que dans l'accroissement de la demande des usines locales de transformation (huileries-savonneries).

Les organismes régularisateurs ont apporté des résultats économiques et sociaux tangibles.

- Maintien des prix intérieurs à un niveau acceptable pour le producteur.

- Maintien du rythme de l'activité économique.

En même temps ces organismes ont eu une heureuse influence sur la commercialisation et sur la qualité des produits. Pour le cacao de la Côte-d'Ivoire on constate une progression constante de la qualité, le pourcentage du cacao supérieur passant à l'exportation de 13,75 % en 1956 à 78,8 % en 1960. Pour le café, le supérieur passe de 4,25 % en 1955 à 69,33 % en 1960/61.

La réglementation prise pour assurer l'écoulement d'un produit de qualité a permis en outre de réorganiser les circuits commerciaux en éliminant peu à peu les intermédiaires (sous-traitants) qui grevaient considérablement les prix des produits.

Informé par les moyens modernes de diffusion (propagande - radio - journaux) le planteur a mieux compris le rôle qui lui était demandé pour assurer le progrès économique de son pays.

Mais la stabilité des prix intérieurs garantis par les Caisses de stabilisation ne peut se maintenir qu'avec une expansion de son économie interne, par la diversification de ses cultures, le développement des industries de transformation des produits agricoles, le renforcement du marché interne.

Sur le plan de l'économie interne se pose aussi des problèmes de défense des prix, et cette fois-ci à l'encontre de certaines denrées importées dont les tarifs très bas et l'offre importante menacent la production.

Le riz en représente le cas type.

Le riz est une des denrées les plus appréciées des populations locales. La Côte-d'Ivoire est importatrice importante:

Moyenne 35.000 tonnes en 1959 et 1960, plus de 40.000 tonnes en 1961.

L'élévation du niveau de vie de la population ne pourrait qu'intensifier l'importation. Or la Côte-d'Ivoire est en même temps productrice de riz et présente d'importantes possibilités de développement en culture irriguée. Les variétés cultivées offrent des rendements intéressants et comparables à ceux d'Extrême-Orient.

La production s'accroît favorablement et, déduite la part d'auto-consommation, laisse un surplus commercialisable de plus en plus élevé.

Pour permettre le développement de la production et assurer en même temps l'écoulement des surplus commercialisables sur le marché ivoirien, il faut stabiliser les prix à un niveau rémunérateur pour le producteur, et compétitif avec le riz d'importation.

Pour régulariser les cours, une Caisse de péréquation a été créée. Cette Caisse fixe les prix officiels au stade CAF nu bascule Abidjan, au stade gros et au détail. Lorsque le prix de revient réel est inférieur au prix fixé, l'importateur verse la différence à la Caisse; dans le cas contraire, lorsque le prix de revient réel est supérieur, la Caisse reverse la différence à l'importateur.

La Caisse de péréquation du riz joue en même temps un rôle dans le développement de la riziculture en finançant des travaux d'aménagement des rizières.

Bien d'autres produits agricoles nécessiteraient une intervention

directe pour l'organisation de la commercialisation et de la consommation, produits qui dans des pays économiquement jeunes, échappent trop souvent à la libre entreprise étant donné la marge bénéficiaire trop limitée des transactions.

Dans ce cas la commercialisation et la redistribution doivent être assurées par des organismes coopératifs, pour produits maraichers et fruitiers par exemple, appuyés, si nécessaire, par un office public d'achat et de vente.

LES MESURES A L'ECHELLE INTERNATIONALE

Les accords internationaux

Il a été dit à propos des Caisses de stabilisation des prix du café et du cacao que l'équilibre entre l'offre et la demande devait être réalisé par des accords internationaux. Pour qu'ils soient efficaces, de tels accords doivent réunir tous les producteurs et tous les utilisateurs, et en même temps reposer sur une exacte appréciation des données à venir.

En ce qui concerne le café, la Côte-d'Ivoire adhère actuellement à l'accord international du café, à l'accord interafricain et à l'accord inter-zone Franc.

(Se référer à la note sur la Caisse de stabilisation sur accords internationaux).

L'accord sur le cacao n'a pu être réalisé. Depuis la première réunion d'Ibadan en 1957, l'opposition des acheteurs a toujours empêché la conclusion d'une charte du cacao.

La réunion prochaine de Montreux aplanira les divergences de vue entre acheteurs et producteurs groupés depuis 1961 en une alliance des pays producteurs.

Des nouvelles voies de développement

Les Caisses de stabilisation des prix, les accords internationaux restent toutefois des palliatifs pour assurer un équilibre des prix, équilibre fictif si l'on regarde la courbe ascendante des prix des biens d'équipement.

Il est de toute façon impératif pour les pays africains de poursuivre leur développement économique et leur progrès social en recherchant de nouvelles voies de développement.

Dans la structure économique mondiale actuelle, il y a saturation du marché des grands produits exotiques. L'offre dépasse la demande. Quelle que soit l'organisation internationale concertée des marchés, la consommation commande les prix.

Il y a surproduction de café; puisque les stocks dépassent une année de consommation, le cacao commence à devenir excédentaire. La banane, la canne à sucre, les oléagineux pourraient arriver au même stade de saturation dans des délais rapprochés. Suivant l'expression de M. Adlai Stevenson, la "Science ne peut pas distendre l'estomac occidental au point de le mettre en mesure d'absorber tous les produits que la science peut faire surgir..."

Aussi l'économie d'exportation est-elle dépassée. Les exportations des grands produits tropicaux classiques continueront à fournir des revenus substantiels certes, mais ne pourront ni augmenter en tonnage, ni procurer des excédents monétaires. Bien au contraire la conjoncture actuelle laisse entrevoir une diminution de prix, donc une régression économique pour les pays africains.

Comme il est peu probable que de nouveaux marchés s'ouvrent d'ici longtemps pour absorber les surplus de production, le devenir économique ne peut se fonder que sur une reconversion de l'économie interne.

L'Afrique offre à la fois de grandes possibilités de production de produits divers et de consommation de produits agricoles et de biens manufacturés.

Un marché intérieur encore neuf, en plein essor, peut et doit compenser la moins value du marché extérieur.

Les mesures pour encourager cette reconversion devront porter sur:

- L'intensification des productions vivrières de consommation locale, céréales - produits maraîchers - fruits.
- Le développement des produits agricoles industriels tels le coton, le sisal, le ricin, le tabac...
- L'industrialisation, la transformation des produits agricoles (manufactures de tabac, ficellerie, sacherie, filatures, savonnerie, huilerie etc...).
- L'organisation des circuits de distribution.
- La modernisation des techniques et des services.
- L'éducation du consommateur.

Un vaste marché inter-état

Ce développement de l'économie interne ne peut se circonscrire à un seul Etat. Il exige, pour être techniquement valable et rentable, la constitution de vastes ensembles économiques groupant plusieurs Etats africains.

Déjà les pays de l'entente envisage la mise sur pied d'un marché commun africain.